

CGV-131030

UNIVERSITÉ DE MONCTON

230^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

(réunion extraordinaire)

Le 30 octobre 2013

de 20 h à 21 h

Par conférence téléphonique

PRÉSENCES :

Georges Arsenault	Atlantique (IPÉ)	Jean Soucie	Nord-Ouest
Jolaine Arseneau	Étudiante (Shippagan)	Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier	U de M
Alain Bossé	Nord-Ouest	Neil Vibert	Nord-Est
Adélarde Cormier	Sud-Est		
Michel Côté	Extérieur des régions	<u>MEMBRES NON-VOTANTS</u>	
Keith Coughlan	Atlantique (N.-É.)	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Alvery (Bill) Ferguson	Extérieur des régions	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Yves Gagnon	Nord-Ouest	Jacques Paul Couturier, vice- recteur	Edmundston
Caroline Haché	Nord-Est	Sylvie Doiron, secrétaire d'assemblée	Moncton
Raymond Lanteigne, président	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)	Marie-Linda Lord, vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales	U de M
Mathieu Lemieux	Étudiant (Edmundston)	Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Christian Michaud	Sud-Est	Jocelyne Roy Vienneau, vice- rectrice	Shippagan
Blanca Navarro Pardiñas	Professeure (Edmundston)	Thérèse Thériault, directrice Services des communications	Moncton
Marie-France Pelletier	Extérieur du NB (Ottawa)		
Josée Rioux-Walker	Nord-Ouest		
Marie-Noëlle Ryan	Professeure (Moncton)		
Jean-Claude Savoie, chancelier	U de M		

PERSONNES EXCUSÉES : Liette Dumas-Sluyter, Hermel Landry et Stéphane Robichaud

ABSENCES : Kevin Arseneau, Daniel Héту, Bill Lévesque et André G. Richard

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	3
2.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
3.	BUT DE LA CONVOCATION	3
4.	NOMINATIONS DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL DES GOUVERNEURS	3
5.	PROJET ÉDUCATIF DE COHABITATION UMCS ET CCNB-PA	3
6.	PROCHAINE RÉUNION	5
7.	CLÔTURE	5
	DOCUMENTS	6
	DOCUMENT A : Ordre du jour	A(1)
	DOCUMENT B : Nominations de nouveaux membres au Conseil des gouverneurs	B(1-2)
	DOCUMENT C : Projet éducatif de cohabitation UMCS et CCNB-PA	C(1-3)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/45>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

20 heures : Le président, monsieur Raymond Lanteigne, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

3. BUT DE LA CONVOCATION

Voir le Document A, p. 1

Le président explique que deux points sont à l'ordre du jour, soit la régularisation des nominations de nouveaux membres au Conseil des gouverneurs par le lieutenant-gouverneur en conseil et le projet éducatif de cohabitation pour le Campus de Shippagan.

4. NOMINATIONS DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Voir le Document B, p. 1-2

Le recteur et vice-chancelier indique que le lieutenant-gouverneur en conseil a fait connaître les noms des nouveaux membres conformément aux paragraphes 14(2) f) et 14(2)g) des Statuts et règlements de l'Université de Moncton. Les mandats de ces membres sont d'une durée de trois ans; ceux-ci se termineront à la réunion annuelle du Conseil en septembre 2016.

Les quatre personnes sont : Adélarde Cormier (Sud-Est) – administrateur Zone 7 à Coop Atlantique, Michel Côté (Extérieur des régions) – directeur général à l'Association régionale de la communauté francophone de Saint-Jean, Jean Soucie (Nord-Ouest) – médecin, et Neil Vibert (Nord-Est) – ingénieur.

R : 01-CGV-131030

Raymond Lanteigne, appuyé par Jean-Claude Savoie, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les nominations faites par le lieutenant-gouverneur en conseil conformément aux alinéas 6(2)f) et 6(2)g) de la Loi sur l'Université de Moncton, soit **Adélarde Cormier** (Sud-Est), **Michel Côté** (Extérieur des régions), **Jean Soucie** (Nord-Ouest) et **Neil Vibert** (Nord-Est). »*

Vote sur R01 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 1 ADOPTÉE

5. PROJET ÉDUCATIF DE COHABITATION UMCS ET CCNB-PA

Voir le Document C, p. 1-3

Proposition principale

R : 02-CGV-131030

Keith Coughlan, appuyé par Jean Soucie, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte le projet de construction d'un ajout de 25 400 pieds carrés au Pavillon Irène-Léger (Campus de Shippagan) dans le cadre d'un projet éducatif de cohabitation en collaboration avec le CCNB-PA étant entendu que ce projet de construction n'engendrera aucune charge financière supplémentaire au niveau de la construction et de l'entretien pour l'Université de Moncton. »

Présentation de la vice-rectrice du Campus de Shippagan sur la proposition principale

À l'aide d'un document intitulé « Projet de cohabitation CCNB-PA/UMCS », la vice-rectrice du Campus de Shippagan présente les grandes lignes du projet éducatif de

5. PROJET ÉDUCATIF DE COHABITATION UMCS ET CCNB-PA (suite)

cohabitation entre l'Université de Moncton – Campus de Shippagan et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Péninsule acadienne. La vice-rectrice indique que le projet de construction de 10.5 M\$ permettra de faire un ajout de 25,400 pi² au Pavillon Irène-Léger et de faire des ajustements à l'infrastructure actuelle du bâtiment (ex. nouveau stationnement, nouveaux gicleurs, nouvelles bouilloires, nouvelle cafétéria).

En plus des avantages au niveau de l'infrastructure, on note la possibilité de doubler le nombre d'étudiantes et d'étudiants sur le campus. Un nombre plus élevé d'étudiantes et d'étudiants permettra de rehausser la vie sociale, culturelle et sportive du campus. Un désavantage est le fait qu'un espace de 15 000 pi² sera libéré dans l'édifice abritant l'Institut de recherche des zones côtières (IRZC) et qu'un nouveau locataire devra être trouvé. Ceci dit, le CCNB s'engage à payer l'hypothèque et l'entretien des lieux jusqu'à la venue d'un nouveau locataire.

La vice-rectrice présente les coûts du projet et explique qu'un financement de 4 M\$ proviendrait du Fond du Nord. Incluant le refinancement de l'hypothèque des locaux du CCNB à l'IRZC, le total à financer serait de l'ordre de 8.1 M \$.

Discussion des membres de Conseil

Pendant la discussion des membres, la vice-rectrice indique qu'un comité de construction mixte composé de représentants de l'Université et du Collège serait mis sur pied pour veiller au bon déroulement du projet.

Par ailleurs, une gouverneure demande si l'on a eu plus d'un estimé des coûts. La vice-rectrice explique qu'elle a procédé selon la procédure habituelle pour le lancement du projet. Un architecte a été embauché pour préparer les croquis. Elle indique que les appels d'offres permettront aux fournisseurs de service de se livrer compétition pour les travaux d'aménagement si le projet reçoit l'aval du gouvernement.

La vice-rectrice explique qu'un échéancier n'est pas encore élaboré. À ce moment-ci, les parties souhaitent obtenir l'approbation de leur conseil d'administration pour permettre au conseil des ministres d'entamer leur processus d'adoption. Si tout va bien, la construction pourrait commencer à l'été 2014.

Plusieurs membres indiquent que le projet est intéressant et présente des opportunités importantes pour la vitalité et la viabilité des études postsecondaires dans la Péninsule acadienne. Le Conseil note qu'il y a un travail étroit entre les dirigeants du Campus d'Edmundston et du Campus de Shippagan pour assurer le succès du projet.

Enfin, sur la question de dépassements des coûts, la vice-rectrice indique que l'Université ne peut pas absorber les dépassements. Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick sera responsable des coûts supplémentaires. Ceci sera indiqué dans l'entente formelle à venir. Elle précise que l'entente devra prévoir que l'entretien du bâtiment sera à la charge du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

Une gouverneure demande si le projet tient compte des valeurs de développement durable, valeurs exprimées dans la mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton. À ce titre, la vice-rectrice indique que le comité de construction sera sensible à ces valeurs.

Amendement

P : 03-CGV-131030

Marie-Noëlle Ryan, appuyée par Jean Soucie, propose :

« Que l'on ajoute à la fin de la proposition principale : ... et qu'il soit compatible avec le développement durable dans l'esprit des valeurs de l'Université de Moncton et de la considération des alternatives énergétiques disponibles. »

5. PROJET ÉDUCATIF DE COHABITATION UMCS ET CKNB-PA (suite)

Discussion sur l'amendement

Les membres du Conseil des gouverneurs notent que les valeurs de développement durable sont élaborées dans les documents officiels de l'Université de Moncton. Plus précisément, la valeur portant sur le respect de l'environnement précise que dans son fonctionnement et dans ses activités, y compris celles qui ont trait à l'enseignement, à la recherche et au service à la collectivité, elle vise le développement durable et favorise des pratiques écologiques. Une gouverneure indique qu'il serait de bon aloi d'ajouter cette valeur dans la proposition principale.

Certains gouverneurs expriment une position contraire en indiquant que les principes sont déjà en vigueur et qu'ils chapeautent les activités de la communauté universitaire. Puisque les mesures existent déjà, l'amendement donne l'impression d'être redondant.

Vote sur P03	Pour : 4	Contre : 15	Abstention : 1	REJETÉE
Vote sur R02	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 1	ADOPTÉE

Marie-Noëlle Ryan demande que l'on note son abstention à R02.

6. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière du Conseil des gouverneurs aura lieu à Moncton le samedi 30 novembre 2013.

Un souper de Noël aura lieu le 29 novembre 2013.

7. CLÔTURE

La réunion se termine à 21 heures.

Contresigné le _____

Raymond Lanteigne, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale